



Conseil national
de l'information statistique

Enquête annuelle crédit-bail

1. Intitulé de l'enquête

Enquête crédit-bail

2. Service producteur

Insee - Direction des Études et des Synthèses économiques - Département des comptes nationaux - Division synthèse générale des comptes.

3. Service réalisant la collecte

Depuis septembre 2008, la maîtrise d'œuvre de l'enquête crédit-bail a été confiée à la DR de Midi-Pyrénées - Pôle Enquêtes Entreprises, puis au Réseau Enquêteurs Entreprises en novembre 2013.

4. Historique de l'enquête

L'enquête annuelle crédit-bail a été créée en 1966 afin d'appréhender un mode de financement alors nouveau (le mode de financement par crédit-bail est introduit en France en 1962). Le dernier avis d'opportunité a été prononcé le 09/06/2010. Le comité du label a délivré l'avis de conformité le 18/11/2010. Le label de l'enquête arrivant à expiration en 2015, il convient de procéder à un renouvellement.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La maîtrise d'œuvre de l'enquête a été confiée à la DR de Midi-Pyrénées, pôle Enquêtes Entreprises à partir de septembre 2008. L'innovation depuis l'enquête lancée en 2010, qui permet aux entreprises de répondre via un fichier Excel déposé sur site sécurisé est en progression : en 2014, 72 % des entreprises répondantes ont utilisé cette possibilité (contre 19 % pour l'enquête 2009 lancée en 2010). En 2010 le pôle DAEE a mis à disposition un outil de saisie automatisée, c'est un apport important qui a permis d'optimiser cette étape de l'opération qui reste cependant encore fastidieuse. L'amélioration du questionnaire pour la question relative aux produits concernés par le crédit-bail mobilier a été mise en œuvre par le Réseau Enquêteurs Entreprises pour l'enquête lancée en 2014 et a permis une meilleure exploitation de la ventilation en produits.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette forme d'investissement représente une part importante de l'investissement national (environ 7 %). Sa connaissance est donc nécessaire pour l'analyse économique des entreprises et des secteurs. Les résultats de cette enquête sont utilisés par la comptabilité nationale pour calculer la composante crédit-bail de la FBCF pour l'ensemble des secteurs et par secteur institutionnel. Elle permet également de calculer la valeur ajoutée des secteurs institutionnels (et donc le PIB) en fournissant une estimation des « loyers » inclus dans les consommations intermédiaires issues des comptabilités des unités institutionnelles.

Elle permet également de calculer la dette de chacun des secteurs institutionnels liée aux contrats de crédit-bail. Elle permet ainsi de calculer la dette publique en évaluant la partie liée aux contrats de crédit-bail.

Outre le montant des contrats, cette enquête interroge les entreprises concernées sur la répartition des contrats de crédit-bail selon les secteurs d'activité des entreprises clientes, leur localisation et la nature des biens.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

Cette enquête est capitale pour les comptes nationaux ainsi que pour tous les utilisateurs des comptes de la nation. Elle permet en outre de répondre aux règlements européens sur la dette publique et sur le calcul du Revenu National Brut.

En effet, l'enquête est la seule source qui permet de mesurer la répartition des contrats de crédit-bail entre les différents secteurs d'activité et les différents secteurs institutionnels, dont la connaissance est nécessaire à l'établissement des comptes. Les résultats de l'enquête intéressent également les professionnels du secteur ainsi que certains acteurs publics régionaux.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête est la seule source permettant de ventiler l'investissement en crédit-bail selon les différents secteurs d'activité et secteurs institutionnels de la comptabilité nationale. Elle donne également la répartition des loyers et cessions de crédit-bail en mobilier/immobilier/LOA. Cette répartition est utilisée dans le processus d'intégration des données de crédit-bail dans les comptes nationaux. De plus, c'est l'enquête qui donne la répartition en produits du crédit-bail mobilier, immobilier et de la LOA, celle-ci est nécessaire à la confection des données de crédit-bail par produits qui est réalisée pour la cellule TVA de la DGT.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique, annuelle, visant à décrire de façon cohérente l'ensemble de l'investissement en crédit-bail. Les résultats sont appliqués aux données de l'ASF (Association des Sociétés Financières) et de la Banque de France afin d'être intégrés dans le système d'information des comptes nationaux.

10. Unité(s) statistique(s)

La population concernée par l'enquête crédit-bail est constituée des entreprises ayant réalisé des contrats de crédit-bail mobilier ou immobilier ou de la Location avec Option d'Achat (LOA) mobilier, ainsi que des SOFERGIE (sociétés pour le financement de l'énergie). L'unité de collecte est l'unité légale.

11. Champ de l'enquête

Le champ est constitué de toutes les entreprises affiliées à l'ASF ou l'ayant été (la liste des unités légales est en fait fournie par la Banque de France et est comparée avec la liste des entreprises enquêtées précédemment pour améliorer le degré d'exhaustivité). En 2014, 130 entreprises ont été enquêtées, c'est quasiment le même nombre d'entreprises pour 2015.

Sur les 128 entreprises qui sont enquêtées en 2015, 60 % ont pour code NAF 64.91Z (Crédit-bail), 21 % sont en 64.19Z (Autres intermédiations monétaires) et 14 % sont en 64.92Z (Autre distribution de crédit).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine et les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Étant donnée la faible taille de la population totale, aucun échantillonnage n'est utilisé. Il s'agit donc d'une enquête exhaustive, le questionnaire étant envoyé à toutes les entreprises ayant une activité de crédit-bail.

14. Mode de collecte

La collecte se fait par courrier postal et par possibilité de répondre via dépôt de fichier Excel sur site sécurisé. Cette collecte informatisée est en progression depuis sa mise en place en 2010 (en 2014, 72% des entreprises répondantes ont utilisé ce mode de réponse). Il est prévu de basculer progressivement sur une collecte totalement informatisée au sein du dispositif Coltrane.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête est annuelle. Le questionnaire concernant l'année n est envoyé en février ou mars de l'année n+1, la collecte étant achevée fin juin.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse à l'enquête est estimé à environ 45 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Cette enquête étant ancienne, il n'y a pas de concertation régulière, organisée ou officielle, mais des contacts réguliers existent entre les différents services concernés, en particulier entre l'Insee et la Banque de France pour garantir l'exhaustivité de la liste des entreprises à interroger. Par ailleurs, la dernière refonte importante de l'enquête, en 1998, a été faite par l'Insee en concertation avec l'Association des sociétés financières (ASF).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont publiés chaque année sur le site internet de l'Insee. Ils sont également publiés sous forme d'une brochure de résultats et commentaires, qui est envoyée aux entreprises répondantes. Depuis l'enquête 2010 la brochure est uniquement envoyée au format électronique PDF par messagerie (seules les entreprises qui ont précisé une adresse électronique en reçoivent).

Les résultats de l'enquête sont par ailleurs utilisés par les comptables nationaux pour déterminer la FBCF totale et sa ventilation par type de crédit-bail (mobilier/immobilier), par produit, par secteur d'activité et par secteur institutionnel.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au total, les moyens humains mobilisés en interne pour l'enquête crédit-bail peuvent être estimés approximativement à 1 etp de niveau A.

Les coûts de réalisation de l'enquête sont d'environ 8 230 euros, décomposés en 150 euros de coût de téléphone, 20 euros de courriers et 8 060 euros d'impression sous-traitée (questionnaires).